ehunmilak
goierriko2haundiak
marimurumendi

RÈGLEMENT 2024

Organisation: Arrastaka Mendi Taldea

PRINCIPES FONDAMENTAUX

LE RESPECT

La règle fondamentale de cette épreuve est basée sur le respect de soi-même, et vis-à-vis des juges, des bénévoles, des coureurs et des spectateurs.

De même, le respect de l'environnement devient fondamental: respect de la faune et de la flore.

Ne pas sortir de la zone marquée évitera la détérioration et l'érosion irreversible du lieu.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité est un autre critère fondamental dans ce type de course; avant tout nous aiderons de manière prioritaire tout concurrent qui pourrait se retrouver en position défavorable.

EXPLORER SES LIMITES

Cette course présente des situations limites; chaque coureur devra trouver en soi même ses propres ressources qu'il ne soupçonne même pas d'avoir.

La distance ultra est un peu de dignité et beaucoup d'humilité.

RÈGLEMENT

Article 1: ORGANISATION

Beasaingo Arrastaka Mendi Kirol Taldea (inscrite sous nº 3875 au registre de "Entidades Deportivas" et accomplissant les préceptes requis au décret 29/1989 du 14 février, et nº SIRET G20956157) organise ehunmilak avec le support des régions de Goierri, Urola, Urola Kosta, Debagoiena et Tolosaldea.

Article 2: L'ÉPREUVE

Cette Ultra-Trail® (course long distance/ultra-fond) de montagne, sur un parcours de 171 km et 21.000 de dénivelé accumulé, qui parcourt les montagnes des 5 régions à travers des chemins et des sentiers, a pour départ et arrivée Beasain, avec un maximum de temps de 48 heures. ehunmilak, en forme circulaire, fait le tour des localités de Beasain, Zumarraga, Urretxu, Azpeitia et Tolosa. Cette traversée de montagne comporte des passages par différentes cimes, et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid et pluie). Et donc du matériel obligatoire de sécurité est requis (Article 26). Une bonne préparation et une grande capacité d'autonomie sont nécessaires pour réaliser le parcourt.

Le comité organisateur envisage la possibilité de réaliser un parcours avec moins de kilomètres. En même temps que l'ehunmilak, la course goierriko2haundiak (d'ici en avant, g2h) partira depuis Beasain pour parcourir la région de Goierri. La distance de 90 km et le dénivelé accumulé de 11.000 m, permettront aux concurrents de pouvoir relier les massifs d'Aralar et d'Aizkorri, en suivant le parcours original de la course ehunmilak. Cette variante sera soumise au même règlement que l'ehunmilak. Le marathon marimurumendi (d'ici en avant mmm) avec ses 42 km de longueur et 4.600 mètres de dénivelé accumulé, leur permettront passer à travers des sentiers et les montagnes voisines à Beasain.

Ces épreuves sont reconnues par la Fédération Basque d'Alpinisme – Euskal Mendizale Federazioa (FVM/EMF).

Les participants suivront les instructions qui leur seront données par l'organisation. La participation à chacune des trois épreuves implique l'acceptation de ce règlement et de l'éthique de la course, à disposition des cureurs sur le site Web www.ehunmilak.com.

Article 3: DATES

L'épreuve aura lieu le week-end du **12-13-14 Juillet 2024**.

Article 4: PROGRAMME

ehunmilak

- Jeudi, 11 juillet: 17.00-20.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 12 juillet: 10.00-15.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 12 juillet: 12.30-16.00 h **pasta party**
- Vendredi, 12 juillet: 13.00-17.00 h **dépose des sacs pour le matériel à utiliser pendant la course et des sacs pour la douche**
- Vendredi, 12 juillet: 17.00-17.45 h **contrôle du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 17.45 h**
- Vendredi, 12 juillet: 18.00 h **départ**
- Samedi, 13 juillet: vers 16.30 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 14 juillet: 18.00 h **remise des prix**

g2h

- Jeudi, 11 juillet: 17.00-20.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 12 juillet: 12.30-16.00 h **pasta party**
- Vendredi, 12 juillet: 10.00-13.00 h et 18.30-20.30h **remise des dossards**
- Vendredi, 12 juillet: 13.00-22.00 h **dépose des sacs pour le matériel à utiliser pendant la course et des sacs pour la douche**

- Vendredi, 12 juillet: 22.00-22.45 h **contrôle du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 22.45 h**
- Vendredi, 12 juillet: 23.00 h **départ**
- Samedi, 13 juillet: 08.30-9.00 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 14 juillet: 18.00 h **remise des prix**

mmm

- Samedi, 13 juillet: 18.30-20:30 h **remise des dossards**
- Dimanche, 14 juillet: 06:30-07:30 h **remise des dossards et dépose des sacs pour la douche**
- Dimanche, 14 juillet: 07.15-07.45 h **contrôle du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 07.45 h**
- Dimanche, 14 juillet: 08:00 h **départ**
- Dimanche, 14 juillet: 11:30-12:00 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 14 juillet: 18:00 h **remise des prix**

Remarque: L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 5: SEMI-AUTONOMIE

La règle principale de cette course est être semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure, …)

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Ce matériel sera requis lors de la remise des dossards. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course.

Dans le marathon marimurumendi (mmm), il ne sera pas obligatoire d'emporter le matériel déterminé dans l'Article 26 du règlement.

Les postes de ravitaillements auront des boissons et repas à consommer sur place. Dans le mmm, les concurrents pourront consommer les boissons/nourritures donnés par l'organisation jusqu'à 100 mètres postérieurs à l'avitaillement.

Le coureur pourra s'approvisionner de l'eau des bidons ou poches à eau (et pas d'autres boisons), et il doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour relier le point de ravitaillement suivant.

Il est interdit de se faire accompagner dans les postes de ravitaillement, sauf dans le cas des postes prévus à Azpeitia, Tolosa, Etzegarate et Mutiloa. Dans le cas d'Etzegarate, et dû à des raisons logistiques, l'épreuve g2h ne permettra pas des accompagnants, et pour ehm le nombre des accompagnants présents à chaque moment sera limité à 30 personnes.

Dans le mmm, les concurrents pourront recevoir de l'aide extérieure 100 mètres avant et après de l'avitaillement.

Les accompagnants ne pourront pas, à aucun des postes de ravitaillement sûr l'intégrité du parcours (c.à.d., soit leur entrée permis ou non), fournir des victuailles ou quelconque autre matériel : comme indiqué ci-dessus, les courses ehunmilak et g2h sont des courses à faire en semi-autonomie, étant l'aide externe sanctionné (Article 29).

L'accompagnant devra être correctement identifié avec l'accréditation que lui sera livré par l'organisation. Les accompagnants ne pourront pas utiliser aucun matériel présent aux postes de ravitaillement, et ne pourront pas consommer aucun boisson ni repas disposés dans ces postes.

Les concurrents devront porter le dossard visible aussi à l'entrée des ravitaillements, points de contrôle ou points de repos (Article 23).

Tous les coureurs devront obligatoirement passer par le contrôle de victuailles, même s'ils ne désirent pas de s'arrêter.

ehunmilak est une course individuelle ou par équipes composées de 3 personnes, tandis que les g2h/mmm sont des courses à participation uniquement individuelle.

L'itinéraire sera spécialement balisé pour la course.

Il est interdit d'obtenir de l'aide de l'extérieur ou de se faire accompagner des animaux ou des personnes non inscrites à la course. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite.

Chaque concurrent devra avoir le matériel approprié pour supporter les conditions parfois difficiles en montagne, en plus du matériel obligatoire.

Article 6: INSCRIPTIONS

Les courses ehm et g2h sont ouvertes à tout homme ou femme étant né avant le 12 juillet 2004. Dans la course mmm, il sera suffit d'être né avant le 14 juillet 2006. L'organisation assurera tous les concurrents avec une assurance basique. En plus de cette assurance, chaque coureur pourra disposer de sa propre assurance.

Les 2 courses ehm/g2h auront un nombre maximum de concurrents de 550 personnes, selon l'ordre d'inscription, tandis que dans la course mmm, le nombre maximum de concurrents sera de 350 personnes selon l'ordre d'inscription. Dans le cas où il est constaté que le limite des participants est

complet, l'organisation créera une liste d'attente pour chacune épreuve. Ces listes seront utilisées pour couvrir les places disponibles jusqu'à la date de clôture des inscriptions. À partir de cette date ne se formalisera aucune inscription de la liste d'attente. Ces inscriptions seront formalisées selon l'ordre d'inscription. Si elle dispose d'une place pour l'épreuve, l'organisation contactera le coureur pour lui proposer cette place et celui-ci disposera d'un délai de 72 heures pour formaliser son inscription. Dans l'éventualité où cette inscription ne serait pas formalisée dans ce délai, le coureur concerné perdra sa place qui sera proposée au coureur suivant inscrit sur la liste d'attente.

Sur les 1450 dossards disponibles, l'organisation se réserve 150 selon ces critères: 27 dossards correspondants aux podiums de l'édition 2023; 60 dossards pour la promotion touristique internationale (forfaits touristiques); 30 dossards pour les sponsors / collaborateurs; 15 dossards pour les coureurs des média; 10 dossards pour les collaborateurs actifs; 6 pour les coureurs d'élite invités; et 2 dossards pour les prix Beasain Challenge. Les dossards qui finalement ne soient pas utilisés seront attribués au quota général.

Les équipes participant à ehm seront conformées par 3 concurrents. Pendant le processus d'inscription, les intégrants de l'équipe devront indiquer de forme individuelle dans leur fiche, le nom de l'équipe sur la case correspondante. Ils devront s'inscrire tous au même jour.

Les inscriptions se feront sur l'Internet, à travers du site web officiel de l'événement, et le paiement se fera par carte bancaire à partir du 9 novembre 2023 à 17:00 heures. Pour la course ehm, l'inscription sera directement enregistrée dès le versement des frais d'inscription correspondants. Pour les couses g2h et mmm, les inscriptions initiales se feront sur liste d'attente et seront classées par ordre chronologique d'inscription. Cette liste sera publiée et pourra être consultée sur le site Web www.ehunmilak.com. À 18:00 h, les 550 premières inscriptions de la g2h et les 350 premières inscriptions de la mmm pourront être formalisées. Pour le faire, vous recevrez un e-mail avec les instructions nécessaires et disposerez d'un délai de 72 heures pour réaliser le versement des frais d'inscription (si vous ne formalisez pas votre inscription dans ce délai, votre place sera perdue). Une fois le versement effectué, les inscriptions concernées seront portées sur la liste des participants à la course.

La période d'inscription s'étend jusqu'au 13 juin 2024. À partir de cette date ne se formalisera aucune inscription, à l'exception des engagements de l'organisation.

Il est impossible le changement ou la cession de dossard. Les changements de distance ne seront pas non plus autorisés (changements de course).

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), dans l'éventualité où un coureur serait inscrit par un tiers ou un club de montagne, le coureur titulaire de l'inscription disposera d'un délai d'une semaine pour envoyer la clause de Coureur Inscrit par des Tiers dument signée. Dans le cas contraire, l'inscription sera automatiquement annulée et les frais d'inscription ne seront pas remboursés. L'organisation contactera le

coureur pour lui fournir la clause ci-dessus indiquée et l'informer des démarches à accomplir.

L'inscription comprend:

- Participation à la course
- Assurance accident
- Assurance responsabilité civile
- Assistance médicale en course
- Service de massage pendant la course (Tolosa et Etzegarate) et après la course (à la salle omnisport)
- Service de podiatrie pendant la course (Tolosa et Etzegarate) (***)
- Souvenir commémoratif de l'événement fabriqué par Ternua. S'il s'agit d'un vêtement, la taille choisie lors de l'inscription ne pourra pas être modifiée lors du retrait du dossard.
- Les victuailles
- Les douches (à Tolosa, à Etzegarate et arrivée). Dans la course mmm, uniquement dans l'arrivée
- Service *shuttle* gratuit pour les concurrents au long du parcours et pour le déplacement arrivée-douches-arrivée
- Service de bus pour les accompagnants au long du parcours
- Pasta party (repas pasta) à midi gratuit pour les concurrents avant le départ de la course)
- Sacs coureurs pour le transport du matériel aux différents points indiqués par l'organisation. (***)
- Sac plastique pour les déchets. (***)
- Protège-carte avec les profils et information sur la course
- Road Book
- Service de chronométrage par puce électronique: ehunmilak 17 contrôles / g2h 10 contrôles / mmm 10 contrôles. (***)
- Système de geo-localisation (***)
- Parking gratuit pour 200 voitures et fourgonnettes près de l'arrivée. Il sera complété dans l'ordre d'arrivée. En cas d'achèvement, deux autres places de stationnement sans réservation
- Parking gratuit pour 40 camping-cars

(***) Ils ne s'appliqueront pas dans la course mmm.

Article 7: RAPPORT MÉDICAL ET DE LA FORME PHYSIQUE

À fin de formaliser l'inscription sur quelconque course, tout coureur devra envoyer à l'organisation un rapport médical selon le modèle mis à disposition par l'organisation (pourra être téléchargé sur le site web officiel www.ehunmilak.com), ainsi que leur électrocardiogramme au repos à 12 dérivations. Ces documents devront être soumis à travers du lien publié sur www.ehunmilak.com o être parvenus à l'organisation par courrier électronique (doc@ehunmilak.com).

Aussi bien le rapport médical comme l'électrocardiogramme devront être en vigueur, ceci comprise comme datés au maximum un an à l'avance de la date du début de l'épreuve. Les deux documents devront être signés et tamponnés par un médecin, avec son nom et son numéro de permis d'exercice clairement identifiables.

En plus du modèle de rapport médical fourni par l'organisation, le modèle de rapport de la Fédération Basque de Montagne sera également accepté avec un électrocardiogramme valide. Les deux documents devront être en vigueur, ceci comprise comme datés au maximum un an à l'avance de la date du début de l'épreuve. Les deux documents devront être signés et tamponnés par un médecin, avec son nom et son numéro de permis d'exercice clairement identifiables.

Toute manipulation de la documentation médicale entraînera l'exclusion du coureur de l'inscription à la course, sans droit à un remboursement du montant de celui-ci.

Les délais pour faire parvenir ces documents dépendront de la date d'inscription, et selon le tableau ci-dessous. Au cas où les documents ne soient pas envoyés dans les délais prévus, l'inscription sera annulée automatiquement et les frais d'inscription ne seront pas versés.

Date d'inscription	**Délais pour l'envoie du rapport médical et de l'électrocardiogramme**
09/11/2023 --- 22/02/2024	22/02/2024
23/02/2024 --- 25/04/2024	25/04/2024
26/04/2024 --- 13/06/2024	13/06/2024

NOTE: Les coureurs qui, après appel de l'organisation, se sont inscrits depuis la liste d'attente dans la dernière semaine d'inscription auront une semaine supplémentaire pour l'envoie du rapport médical et de l'électrocardiogramme.

Article 8: FRAIS D'INSCRPTION

Date d'inscription	**ehunmilak**	**g2h**	**mmm**
09/11/2023 --- 22/02/2024	151 €	95 €	47 €
23/02/2024 --- 25/04/2024	166 €	110 €	52 €
26/04/2024 --- 13/06/2024	186 €		

Article 9: ASSURANCE ANNULATION FRAIS D'INSCRIPTION

Toute personne pourra, lors de l'inscription, souscrire une assurance d'annulation avec un prix de 10€ par individuel. Cette somme sera additionnée au frais d'inscription. L'assurance d'annulation doit être contractée au moment de l'inscription, tant directement que sur liste d'attente, et cette option ne peut être modifiée une fois ladite inscription effectuée.

Cette assurance permet de rembourser les frais d'inscription. Une fois la date limite d'inscription terminée, AUCUN montant NE sera remboursé indépendamment du motif.

L'annulation de l'inscription se fera dans les cas suivants:

- Accident, maladie grave ou décès du coureur.

- Maladie grave avec hospitalisation ou décès du conjoint(e), compagne, familier(e) ascendant(e) ou descendant(e) de premier degré.

En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de présenter un rapport médical attestant la contre-indication pour faire l'épreuve. Ce rapport doit être signé et tamponné par un médecin, indiquant son nom et son numéro de permis d'exercice. Ce rapport médical doit être envoyé à l'organisation par e-mail (inskripzioak@ehunmilak.com).

Conditions de remboursement: toutes les demandes de remboursement seront accompagnées du rapport médical correspondant avant le 13 juin 2024.

Article 10: ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription sera faite via courrier électronique (inskripzioak@ehunmilak.com).

En cas d'annulation pour l'une des causes visées à l'Article 9, si le concurrent a signé l'assurance d'annulation d'inscription, pourra être remboursée de ses frais d'inscription de manière intègre. Pour cela, il faudra que le concurrent fasse parvenir à l'organisation l'annulation conjointement au justificatif nécessaire.

Si un compétiteur inscrit n'a pas contracté l'assurance annulation o ne remplit pas les conditions d'annulation, les remboursements des frais seront les effectués selon les pourcentages du tableau ci-dessous. Dans ce cas, le rapport médical ne sera pas nécessaire.

Délai d'envoie	**Montant à payer (% selon la somme d'inscription)**
09/11/2023 --- 22/02/2024	60%
23/02/2024 --- 25/04/2024	50%
26/04/2024 --- 13/06/2024	40%

Après les 00:00 heures du 14 juin 2024, l'organisation n'effectuera aucun remboursement. Les remboursements seront effectués par virement bancaire o par carte bancaire.

Article 11: CATÉGORIES

- Général hommes
- Général femmes
- Équipes (ehunmilak)

Les équipes seront composées par 3 participants, sans distinction du sexe.

Article 12: PARTICIPATION EN ÉQUIPE (ehunmilak)

Les équipes seront des équipes de 3 personnes, sans distinction de sexe, et qui devront réaliser ensemble le parcours intègre. Ils devront partir ensemble, passer ensemble par les points de contrôle et arriver ensemble.

Article 13: CLASSIFICATIONS

Les classifications de l'épreuve se feront par catégorie et il y aura une générale.

Au cas où un concurrent participant dans la catégorie par équipes abandonne, ses co-équipiers seront classés dans la catégorie générale individuelle, mais ils n'auront pas le droit d'aspirer aux prix. Ces concurrents seront identifiés en conséquence dans la catégorie mentionnée. De même, les coureurs participant à la catégorie par équipes et finissant en tant que même, n'auront pas le droit d'accéder aux prix en catégorie individuelle.

Les résultats provisoires seront mis à disposition des concurrents et accompagnants tout pendant la course. L'organisation mettra à cet effet un point information où, dans la mesure du possible, les temps passage par les contrôles ou la localisation des coureurs en temps réel.

Les résultats provisoires seront affichés sur la Web officielle de l'événement le lendemain de l'épreuve.

Article 14: RÉCLAMATIONS

Les réclamations se présenteront par écrit au jury de la compétition.

La période de réclamation comprendra les 24 heures suivantes à la publication de la classification provisoire sur la Web officielle de l'événement. Les réclamations seront résolues et communiqués aux intéressés dans un délai de 2 mois après la fin de l'événement au maximum.

Article 15: PRIX

Les concurrents qui terminent la course dans les barrières horaires que l'organisation à établis, recevront par courrier électronique un diplôme qui inclura le temps course, leur classification et les scratchs partiels aux contrôles de passage.

Un cadeau *finisher* sera remis au moment de l'arrivée aux concurrents qui complètent la course dans les délais imposés par l'organisation parcours complet. S'il s'agit d'un vêtement, la taille choisie lors de l'inscription ne pourra pas être modifiée.

Par classification, les prix seront les suivants:

ehunmilak

- **1er classé masculin:** 1.000€ + béret + trophée
- **2éme classé masculin:** 600€ + trophée
- **3éme classé masculin:** 400€ + trophée

- **1ère classée féminin:** 1.000€ + béret + trophée
- **2éme classée féminin:** 600€ + trophée
- **3éme classée féminin:** 400€ + trophée

- **1ère équipe:** 1.000€ + 3 bérets + 3 trophées
- **2éme équipe:** 600€ + 3 trophées
- **3éme équipe:** 400€ + 3 trophées

g2h

- **1er classé masculin:** 500€ + béret + trophée
- **2éme classé masculin:** 300€ + trophée
- **3éme classé masculin:** 200€ + trophée

- **1ère classée féminin:** 500€ + béret + trophée
- **2éme classée féminin:** 300€ + trophée
- **3éme classée féminin:** 200€ + trophée

mmm

- **1er classé masculin**: 250 € + béret + trophée
- **2éme classé masculin:** 150 € + trophée
- **3éme classé masculin**: 100 € + trophée

- **1ère classée féminin**: 250 € + béret + trophée
- **2éme classée féminin**: 150 € + trophée
- **3éme classée féminin**: 100 € + trophée

A l'heure prévue par l'organisation, les concurrents ayant accroché l'un de ces positions d'honneur devront être présents à la remise des prix. Dans le cas contraire, et sauf autorisation de l'organisation, le coureur serait disqualifié.

Article 16: ROAD BOOK

Des cartes seront distribuées avec l'itinéraire et le profil de l'épreuve, ainsi que l'indicatif des contrôles de passage obligatoires. Le road book sera soit téléchargeable sur le site web de l'événement, http://www.ehunmilak.com, à partir du mois de juin.

Le guide comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs.

Article 17: CONTRÔLES DE PASSAGE

Les concurrents devront passer obligatoirement par les contrôles de passage et confirmer leur passage grâce à un contrôle d'identification mise en place par l'organisation. Les contrôles de passage seront clairement visibles grâce à des banderoles. Tout passage étant obligatoire ; le fait de ne pas passer implique la disqualification (Article 29).

Les coureurs sont responsables de faciliter le registre de leur passage.

Lors des contrôles de passage, il y aura du personnel de l'organisation qui veillera pour la sécurité des coureurs.

Les postes de contrôle «volants» seront situés hors des postes de contrôle de notification et de victuailles. Leur localisation ne sera pas communiquée.

Article 18: POINTS DE RAVITAILLEMENT

Il y aura trois types de ravitaillements:

- **Liquide**: de l'eau, des boissons gazeuses (coca, orange, citron), des boissons sportives.
- **Normal**: tout les boissons d'un ravitaillement Liquide, plus des oranges, des bananes, des pommes, des pastèques, des melons, des tomates, des noix, du fromage, sandwich au jambon cuit et au fromage, jambon, des frites, du coing, des olives, du salami, du bouillon, du chocolat, de la pâtisserie, du café.
- **Complet**: tout ce qui est dans un ravitaillement *Normal*, plus du riz, de la pâte, et des omelettes espagnoles.

Dans le marathon tous les ravitaillements seront mixtes:

- **Mixte**: de l'eau, des boissons gazeuses, des boissons sportives, des oranges, des bananes, des fruits secs, du chocolat, de la pâtisserie, du coing et sandwich au jambon cuit et au fromage.

Par respect pour le reste des participants, il est interdit de boire de l'eau directement à la bouteille.

Chaque coureur recevra avec son dossard une pochette pour ramasser ses déchets. Tout coureur n'en faisant pas un usage correct sera pénalisé.

Il faut impérativement suivre le chemin balisé, sans raccourcis, car cela pourrait entrainer une érosion irréversible et une dégradation immédiate du terrain.

y aura une zone de collecte des ordures dans chaque point de ravitaillement pour classer correctement les déchets. Il est obligatoire de les utiliser.

Article 19: SÉCURITÉ

Le comité d'organisation placera à différents points du parcours et aux contrôles de passage du personnel spécialisé capable d'apporter des soins médicaux aux participants. Il est obligatoire de se conformer aux indications de ce personnel qui sera clairement identifié. Tout coureur qui fera appel à l'équipe médicale devra s'en remettre à son jugement, à son appréciation de la situation et accepter ses décisions.

En cas d'abandon, il faut le signaler le plus rapidement possible au personnel de l'organisation du prochain point de contrôle ou au poste de contrôle de la course à Beasain, ainsi que désactiver la puce sur le dossard au point de passage le plus proche du lieu de l'abandon.

Du personnel médical ainsi que des ambulances sont prévus sur des points stratégiques du parcours pour intervenir en cas de besoin. Quelques jours avant la course, l'organisation distribuera les cartes avec l'itinéraire, la localisation des contrôles de passage et de victuailles, ainsi que ces des postes de secours médicaux.

L'équipe serre-files responsable de fermer la course vérifiera le passage de tous les coureurs.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Pour valider l'inscription, il est nécessaire d'accepter ce règlement. En le faisant, le concurrent reconnait que l'organisation ne peut pas être attribué la responsabilité de quelconque accident ou dommages corporels physique survenu pendant ou après (si elle s'avère comme résultant de la même) l'épreuve à aucun moment. Néanmoins, l'organisation veillera pour éviter ces épisodes. Cette déclaration est faite au moment de la remise des dossards.

Dans le cas où les conditions climatiques l'obligent, il y aura un parcours alternatif qui sera communiqué sciemment à tous les concurrents. Si le changement du parcourt s'effectue une fois donné le départ, il sera communiqué aux coureurs au point de contrôle adéquat.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement des épreuves de ehm / g2h / mmm, et celui de les annuler en cas de force majeure ou s'ils étaient dans l'impossibilité de garantir des conditions de sécurité satisfaisantes pour les participant(e)s et/ou les volontaires.

En cas d'annulation de l'une des épreuves pour des raisons valables, un remboursement partiel des frais d'inscription sera effectué en fonction du tableau suivant. Le montant de ce remboursement a été calculé de façon à permettre aux organisateurs de faire face aux frais générés jusqu'au moment de l'annulation; l'organisation n'étant pas capable d'en assumer seule l'intégralité.

Date d'annulation	**Montant à créditer** (% du montant de l'inscription)
09/11/2023 --- 01/03/2024	100 %
02/03/2024 --- 01/05/2024	60 % (+ souvenir de course Ternua)*
02/05/2024 --- 13/06/2024	40 % (+ souvenir de course Ternua)*
14/06/2024 --- 12/07/2024	Souvenir de course Ternua*

* Les frais d'expédition (envoi du certificat) seront à la charge du participant ou de la participante.

Dans l'hypothèse où cette annulation interviendrait moins d'un mois avant la course, ou en cas d'abandon après le départ, aucun remboursement n'est envisagé.

Si les organisateurs devaient être contraints d'annuler la course après son départ, le cadeau *finisher* serait remis à tous les sportifs qui participaient à la course au moment son annulation.

Article 20: GEO-LOCALISATION

Les coureurs de l'ehunmilak et goierriko2haundiak courront avec une balise GPS radio pour leur géo-localisation ou géo-positionnement. Le but de ces dispositifs est double: d'un côté, ils permettront à l'organisation de connaître la position de tous les concurrents en temps réel, ce qui permettra une meilleure gestion de la course. L'organisation aura ainsi un autre moyen pour essayer d'augmenter la sécurité des concurrents. Et d'autre côté, grâce à un site web qui sera ouvert au public, ceci pourra connaître l'état de la course et l'emplacement géographique des concurrents en temps réel.

Dans des tests effectués par l'équipe responsable de la trace, il a été observé l'absence de couverture dans certaines zones (zones d'ombre), qui seront communiquées aux coureurs sur une carte. Si la radio-balise n'a aucune couverture GPS, l'information sur la position ne peut pas être envoyée. Autrement dit, en raison des caractéristiques uniques de l'environnement géographique, la position du concurrent ne peut pas être connue à ces endroits. Néanmoins, il sera possible de savoir quand un concurrent est entré dans la zone d'ombre (en tenant compte de la fréquence de mise à jour de la localisation), et quand il/elle sort. Quand le coureur sort de nouveau à une zone ayant couverture, la position sera mise à jour. D'ailleurs, les positions gardées en mémoire seront aussi envoyés, et donc la trace suivie sera connue.

Balises GPS

La balise GPS doit être porté au-dessus ou à l'extérieur du sac, près de la surface, et si possible, avec le côté de la batterie vers l'intérieur et l'antenne vers l'extérieur.

Les concurrents sont tenus de porter les balises GPS à tout moment (Article 29). La balise GPS est un élément coûteux. C'est la responsabilité du concurrent de prendre soin de cet appareil à partir du moment où est rendu et jusqu'à l'entrée à l'arrivée ou l'abandon.

En principe, l'organisation ne prévoit pas la nécessité de changer les batteries pendant la course. Cependant, l'organisation disposera d'un ensemble de dispositifs de remplacement.

Si en raison d'un problème, une balise radio cesse de fonctionner, il sera remplacé dans le poste de contrôle le plus proche. En tout cas, si le point de contrôle ne disposât pas d'une balise de substitution, l'organisation mettra tout en œuvre pour le remplacer dans le prochain point de contrôle, mais le coureur ne sera pas arrêté dans ce cas.

Opération

L'organisme fera un contrôle spécifique pour vérifier que chaque balise fonctionne correctement avant d'entrer dans l'enclos de départ. Si un problème est détecté, le coureur sera appelé par le système de sonorisation et la balise sera substituée sur le point mise à disposition à cet effet dans la zone de départ.

Une fois allumés, les balises n'ont pas besoin d'une attention particulière. Ses boutons seront désactivés (sauf celui pour l'allumer /éteindre). Si l'organisation détecte que la balise d'un coureur n'a pas émis un signal pendant une certaine période de temps, le concurrent sera contacté à travers du numéro de téléphone fourni pour la course lors de l'inscription. S'il est détecté qu'une balise a été désactivée pour une raison quelconque, le coureur sera également appelé et les informations nécessaires pour l'allumer encore une fois lui seront transmis.

Site Web

Un site web spécialement dédié à l'effet de connaître la position des coureurs dans la course ehunmilak sera mise à disposition du public. Bien qu'il sera activé à la veille de la course, il sera opérationnelle que le jour de la course.

L'application disposera de:

- Une carte et des informations sur chaque concurrent. Le profil de la course sera montré en bas de la carte. Le coureur pourra être également repéré sur le profil.
- La trace originale de la course.
- La trace de chaque coureur jusqu'à sa position actuelle.

Note spéciale de l'organisation

L'organisme aura un autre site avec plus de fonctionnalités que celui ouvert au public afin de faire une gestion intégrale sur la localisation des concurrents.

L'organisation ne pourra pas être contactée à travers ce site. Le site web pour la géo-localisation à disposition de l'organisation n'aura que les informations pertinentes sur les concurrents. Cette information peut être plus détaillée que celle disponible sur le site Internet ouvert au public, afin d'assurer la sécurité des concurrents. Des informations supplémentaires ne seront rendus au public, sauf si les circonstances l'exigent (conditions météorologiques extrêmes, accidents, etc.). En tous cas, les protocoles adoptés par les partenaires qui garantissent la sécurité de la course seront mis en place.

L'organisation ne fournira pas d'informations supplémentaires sur aucun concurrent en dehors des cas mentionnés ci-dessus.

Article 21: BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximum pour la totalité du parcours ehunmilak est de 48 heures. Pour la g2h, il est de 22 heures. Pour la mmm, il est de 8 heures.

ehunmilak		
Zumarraga/Urretxu	km 21	4h 25’
Azpeitia	km 55,5	13h 45’
Tolosa	km 79,5	20h
Amezketa	km 98	24h
Txindoki	km 104	26h 50’
Lizarrusti	km 116	30h 50’
Etzegarate	km 130	34h 50’
San Adrian	km 140	38h
Oazurtza	km 150	42h
Beasain	km 171	48h

g2h		
Zaldibia	km 7	1h 25’
Txindoki	km 23	5h
Lizarrusti	km 35	8h 30’
Etzegarate	km 49	12h 15’
San Adrian	km 59	14h 50’
Oazurtza	km 69	17h 30’
Beasain	km 90	22h

mmm		
Atxurtza	km 18	3h 20’
Arriaran	km 32	6h
Beasain	km 42	8h

Ces horaires sont des temps limites. Ils sont calculés pour finir la course sur l’horaire maximum, en tenant compte des arrêts possibles (repos, repas…).. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).Le concurrent dépassant le temps limite prévu sera mis hors course. S’il veut continuer, il pourra le faire une fois que son dossard ait été désactivé; et il le fera sous sa propre responsabilité et autonomie.

Indépendamment des temps limites indiqués sur les tableaux, il est important de noter que si une course est en avance, le point de contrôle/ravitaillement de cette course sera fermé après le passage de les responsables de la fin de course.

Dans le cas de conditions météorologiques défavorables ou si des raisons de sécurité l'imposent, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve, de modifier son parcours ou les barrières horaires. En cas de changement des barrières horaires, les concurrent(e)s qui ne seront pas arrivés dans les nouvelles barrières établies se trouveront hors course.

Article 22: ABANDONS ET RETOURS SUR BEASAIN

Sauf en cas d’accident ou de blessure, un coureur ne peut pas abandonner la course que sur un poste de contrôle. Celui qui aura décidé d’abandonner l’épreuve avant, devra obligatoirement se présenter au contrôle suivant pour le notifier au responsable du poste afin de désactiver sa puce. En cas d’abandon avant un point de contrôle, si le participant ou la participante fait demi-tour, ce seront les responsables de la fin de course qui désactiveront les puces. À partir de ce moment, la participante ou le participant en question ne sera plus considéré comme faisant partie de la course et devra prendre en charge son retour.

Le coureur gardera son dossard pour se bénéficier des services mis à disposition par l'organisation (bus, douches, ravitaillement à l'arrivée…).

L'organisation peut arrêter un concurrent momentanément ou le faire abandonner la course si elle considère que son état de santé lui expose à des dangers.

Tout concurrent en ayant besoin des soins médicaux s'expose au critère et évaluation de la situation par ceux-ci, et devra accepter leurs décisions.

Le personnel médical pourra en tous cas:

- Mettre hors course tout concurrent qui ne s'avère pas capable de continuer.
- Évacuer par le moyen qu'ils jugent adéquate quelconque concurrent dont ils considèrent que son état de santé est en danger.
- Évacuer à un centre hospitalier quelconque concurrent s'ils le jugent approprié vu son état.

Les coureurs évacués vers un centre hospitalier devront organiser et prendre en charge leurs frais de retour.

Si une évacuation doit être effectuée en raison d'un accident ou d'une blessure empêchant de se rendre à pied à un point de contrôle, il faudra contacter l'organisation pour déclencher les opérations de secours. Chaque concurrent(e) aura connaissance des numéros de téléphone à appeler dans ce genre de circonstances (ils seront imprimés sur son dossard). Si, faute de réseau de son fournisseur, il n'était pas possible d'utiliser ces numéros, les concurrent(e)s pourront appeler le numéro gratuit des urgences (112) (sauf dans des zones d'ombre). La solidarité et le respect des autres coureurs jouent un rôle capital dans ce genre de circonstances.

L'abandon se décidera avec le responsable de contrôle en se basant sur les règles suivantes:

- Les moyens de transport disponibles pour atteindre Beasain seront à Zumarraga, Azpeitia, Tolosa, Lizarrusti, Etzegarate et Mutiloa.

- Les coureurs non-blessés qui abandonnent dans les zones de sécurité o de victuailles, devront atteindre le plus tôt possible et par leurs propres moyens aux points de retrait mentionnés ci-dessus.

- Sur les postes de contrôle dont le seul accès est avec un 4x4, et si l'évacuation n'est pas nécessaire, le responsable de chaque poste décidera le moment de rapatriement.

- En cas de conditions climatiques adverses pouvant justifier la suspension totale ou partielle des épreuves, l'organisation assurera le rapatriement des participants arrêtés dans des plus brefs délais.

Tout coureur ayant décidé d'abandonner l'épreuve pour quelconque sans se rendre aux points de rapatriement et sans en informer l'organisation, ne sera plus sous le contrôle ni sous la responsabilité de l'organisation.

Article 23: ZONES DE REPOS ET DOUCHE

Chaque coureur disposera des zones de repos à Beasain, Tolosa et Etzegarate. Il y trouvera des tapis de gym et des couvertures (capacité maximale pour 30 coureurs au même temps).

La zone de repos de Beasain ne pourra en aucun cas être utilisée pour passer la nuit. Les coureurs ayant terminé la course samedi et voulant prolonger leur séjour jusqu'au dimanche, devront chercher un logement par leurs propres moyens.

Les coureurs disposeront des douches avec de l'eau chaude à Tolosa, Etzegarate et Beasain. À Lizarrusti, la douche sera sur prescription médicale.

L'accès aux zones de repos et de douches se fera déchaussé (des sacs pour les chaussures seront distribués à l'entrée).

Article 24: DOSSARDS

Le dossard (avec le système de mesure embarqué) sera distribué individuellement à chaque coureur; pour cela il devra présenter un document d'identité officiel (également valable en format numérique) en vigueur, avec une photo. Le dossard ne pourra être retiré sans présentation du matériel obligatoire. Une fois passé le contrôle de matériel obligatoire, chaque coureur signera un compromis d'honneur que l'organisation conservera pendant la durée de la course.

Les participants devront garder à tout moment le dossard facilité par l'organisation. Le dossard devra être accroché sur la poitrine ou le ventre de manière visible pendant toute l'épreuve. Les dossards ne pourront pas être pliés, cachés ni modifiés.

Le dossard est le laissez-passer obligatoire pour pouvoir accéder aux départs, aux victuailles et aux zones de repos. Donc, le dossard ne sera jamais enlevé.

Article 25: SACS COUREURS

Pour l'ehunmilak, avec le dossard, 2 sacs plastiques seront distribuées : le coureur les utilisera s'il le désire. Le coureur pourra les utiliser sur les points désignés par l'organisation.

Les participants pourront ramasser leurs sacs en arrivant aux base vies. Une fois le point de contrôle à la base vie fermé, tous les sacs restants seront renvoyés à Beasain.

Pour les coureurs de la g2h, la remise des dossards et le rendu des sacs avec le matériel à utiliser lors de la course se feront aux horaires établis. Sur cette épreuve, il n'y aura qu'un seul sac pour le matériel du coureur.

Dans la mmm, les concurrents ne pourront pas laisser aucun sac avec le matériel lors de la course.

L'organisation indiquera un point pour la récupération des sacs à Beasain. Les concurrent(e)s pourront retraiter leur(s) sac(s) tant qu'ils/elles soient munis de leur dossard ou une pièce d'identité en cours de validité. S'ils sont collectés par une personne représentant le concurrent, le représentant doit présenter une pièce d'identité en cours de validité et compléter le document qui sera fourni par le volontaire en charge de ce service.

Horaires de récupération des sacs au point indiqué par l'organisation à Beasain:

- Sac ehunmilak Tolosa: à partir de 17h du samedi jusqu'à 19h du dimanche.
- Sac ehunmilak Etzegarate: à partir de 10h du dimanche jusqu`à 19h du dimanche.
- Sac g2h Etzegarate: à partir de 17h du samedi jusqu`à 19h du dimanche.

Pendant les horaires d'ouverture des contrôles de Tolosa et Etzegarate, les sacs pourront être retirés sur ces sites. Les concurrent(e)s pourront retraiter leur(s) sac(s) tant qu'ils/elles soient munis de leur dossard ou une pièce d'identité en cours de validité. S'ils sont collectés par une personne représentant le concurrent, le représentant doit présenter une pièce d'identité en cours de validité et compléter le document qui sera fourni par le volontaire en charge de ce service.

Uniquement les sacs de l'organisation seront acceptés. Le contenu des sacs ne sera pas vérifié, et donc aucune réclamation ne sera acceptée. Il est recommandé de ne pas porter des objets de valeur.

Outre ces sacs-là, dans la zone de départ/arrivée, les concurrents pourront laisser des sacs avec ce dont ils ont besoin pour se doucher. Ces sacs seront portés au centre sportif après la départeur de la course.

Article 26: MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il faudra que chaque concurrent ait du matériel approprié pour garantir sa propre sécurité.

Dans le marathon (mmm) il n'y aura pas des matériel obligatoires. Dans les courses ehunmillak/g2h il sera obligatoire porter:

- Sac à dos
- Réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre (pendant la course)
- Réserve alimentaire, au moins 500 kcal (pendant la course)

- Veste imperméable avec capuche permettant d'affronter le mauvais temps en montagne. La veste ne devra pas comporter de parties non imperméables, à l'exception des espaces de ventilation prévus par le fabricant (aisselles, dos), et à condition que ceux-ci ne réduisent pas significativement son imperméabilité.
- Pantalon ou leggings de course long (sous le genou). Seront également acceptés les leggings et pantalons courts portés avec des chaussettes recouvrant intégralement les jambes
- 2 lanternes frontales, chacune avec un jeu des batteries supplémentaire. Si les deux lanternes utilisent le même type d'énergie, il suffira avec un jeu de batteries supplémentaire
- Une couverture de survie (1,20m x 1,20m minimum)
- Une casquette/ une visière ou bandana
- Un sifflet
- Bande élastique adhésif, ou bandage et ruban adhésif, qui permet de réaliser un bandage (minimum 100 cm x 6 cm)
- Téléphone portable (ne pas oublier de charger la batterie)
- Lumière rouge de position arrière. Il ne sera pas obligatoire de la garder allumée pendant la course, sauf indication contraire de l'équipe organisatrice

Tous les vêtements doivent être à la taille des participantes et participants et ne pas avoir été modifiés après leur sortie d'usine. Tout le matériel sera transporté pendant toute la durée de la course dans un sac à dos ou équivalent qui sera marqué à la remise du dossard.

Les coureurs seront tenus d'avoir sur eux l'intégralité du matériel indiqué dans ce règlement, et ce, pendant toute la durée de la course. L'absence de l'un des éléments obligatoires entraînera une disqualification immédiate. En cas de contestation, c'est la parole des responsables du contrôle de la course qui prévaudra.

Matériel conseillé:

- Carte Nationale d'Identité/Passeport
- Gants
- Vêtements chauds en de cas de prévisions froides
- Lunettes de soleil
- Crème solaire

Matériel utile:

- Bâtons télescopiques
- Boussole
- Vaseline

Dans le cas d'utilisation de bâtons, il sera obligatoire de les porter pendant toute la course. Aucun bâton ne sera accepté dans les sacs.

Article 27: CONTRÔLE DE DÉPART

ehunmilak. Avant le départ à 17.00 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 17.45 h.

g2h. Avant le départ à 22.00 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 22.45 h.

mmm. Avant le départ à 07:15 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ. Tous les participants doivent être au contrôle avant 07.45 h.

Article 28: CONDITIONS NOCTURNES

Pendant la nuit, il est obligatoire de porter, allumée, la lanterne frontale. Le dispositif de lumière de position (on peut utiliser une lumière rouge du vélo), en cas d'être utilisé, devra être situé à la partie en arrière du sac à dos depuis le départ et il est recommandé de l'allumer à la tombée de la nuit pour être visible par les autres concurrents depuis l'arrière.

Article 29: RÈGLES DE SECURITÉ

Etant des épreuves de longue distance, sauvegarder la sécurité et l'intégrité des concurrents prévaut sur tout le reste. Les commissaires de la course, tout au long de l'épreuve, ou les responsables des points de contrôle et victuailles, ont la mission de faire respecter le règlement, pouvant ainsi appliquer des pénalités selon le tableau suivant :

INFRACTIONS	**PENALITE/DISQUALIFICATION**
Couper (prendre un raccourci)	2 h
Ne pas écouter ou s'opposer aux indications du commissaire/personnel de sécurité et de secours	Disqualification immédiate
Absence du matériel de sécurité obligatoire: réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, veste imperméable, aucune lumière, couverture thermique, téléphone portable)(***)	Disqualification immédiate
Absence du matériel obligatoire (corsaire/pantalon/collant longues, une seule lampe, rechange d'énergie, casquette ou visière, sifflet, bande, réserve alimentaire, lumière rouge de position arrière) (***)	2 h
Téléphone éteint ou en mode avion (***)	1/2 h
S'opposer au contrôle de matériel obligatoire (***)	Disqualification immédiate
Jeter des restes de poubelle ou des déchets	Disqualification immédiate
Abandonner les déchets à l'extérieur des poubelles situées aux ravitaillements	1 h
Infractions à l'environnement	Disqualification immédiate
Manque de respect de la participante ou du participant vis-à-vis des personnes (autres participants/équipe organisatrice)	Disqualification immédiate
Manque de respect envers les personnes (autres participants/équipe organisatrice) de la part des accompagnants	2 h
Non-assistance à une personne en difficulté (p.ex. ne pas secourir un participant demandant de l'aide)	Disqualification immédiate
Aide extérieure non autorisé	2 h

Accompagnement sur le parcours des animaux ou d'une personne non partant hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	2 h
Ne pas passer par le contrôle de départ	Disqualification immédiate
Tricher: transport par autre moyen qui ne soit courir ou marcher ou se faire contrôler avec le dossard d'un autre concurrent	Disqualification immédiate
Contrôle au départ de la course: sac à dos sans cachet	1 h
Ne pas porter le dossard de manière visible ou plié	1 h
Porter un dossard en mauvais état	1/2 h
Attitudes dangereuses (p.ex.: porter des bâtons sans protection et pointant les participants ou spectateurs)	1 h
Ne pas passer par un point de contrôle de passage ou volant	Disqualification immédiate
Demander de l'aide non justifiée	Disqualification immédiate
S'opposer à un contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate
Départ d'une zone de contrôle hors limite horaire	Disqualification immédiate
S'opposer à porte la balise GPS ou de la manipuler (***)	Disqualification immédiate
Il est obligatoire de respecter tous les articles de ce règlement. Défaut de se conformer à quelconque des points de ce règlement non inclus dans ce tableau	1 h

Les pénalisations avec les symboles (***) ne seront pas effectués au marathon mmm.

Toute pénalité ne comportant pas la disqualification du concurrent sera appliquée sur le temps à la ligne d'arrivée.

Tout participant peut être soumis à un contrôle anti-dopage pendant ou à la fin de l'épreuve. En cas d'opposition à ce contrôle, le coureur sera sanctionné comme s'il était dopé (le règlement de l'EMF applique).

Article 30: COMMISSAIRES

Les directeurs de l'épreuve pourront rendre hors course le coureur quand ils considéreront que celui-ci a ses capacités physiques ou techniques diminuées à cause de la fatigue, parce qu'il ne possède pas du matériel obligatoire ou sa condition n'est pas l'appropriée pour continuer la course. Les directeurs de course pourront suspendre, raccourcir, neutraliser ou arrêter la course pour des raisons de sécurité ou en cas de forces majeures contraires à leur volonté (climatologie…).

Les concurrents ne pourront pas réclamer ou remettre en question le règlement, les classements définitifs ou les itinéraires auprès des membres de l'organisation.

Article 31: RESPONSABILITÉS

L'organisation décline toute responsabilité concernant les réclamations ou demandes pouvant résulter des dommages corporels qui peuvent survenir aux concurrents, accompagnants ou supporter participant ou étant présent à la course, ainsi qu'aux matériels en cas de perte, dégât ou vol en dehors des limites imposés par les clausules de l'assurance de l'événement.

Les concurrents devront signer les documents qui leur seront soumis, mettant en évidence clairement certains paragraphes du règlement de la course.

Les concurrents inscrits à l'ehunmilak/g2h/mmm acceptent qu'ils participent à la compétition volontairement et sous leur propre responsabilité. Et donc, ils exonèrent, renoncent et exemptent à la responsabilité civile vis à vis des coureurs et autres participants en ne dénonçant pas l'entité organisatrice, les collaborateurs, les sponsors et autres participants.

Article 32: MODIFICATIONS

Les organisateurs pourront modifier, corriger, ou parfaire ce règlement à tout moment. Le fait de procéder à l'inscription oblige le participant à respecter au présent règlement et à toute modification de celui-ci.

Article 33: INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la règlementation sur la protection des données à caractère personnel, notamment du Règlement général sur la protection des données, nous vous informons que les données à caractère personnel que vous nous fournirez en remplissant le formulaire d'inscription seront traitées par Beasaingo Arrastaka Mendi Kirol Taldea (ci-après dénommée l' «organisation») avec pour finalité de prendre en charge l'organisation de l'épreuve sportive, l'inscription des participants, la gestion de la remise des dossards, la gestion des assurances pour les participants, la publication des marques se produisant dans les médias, la facturation et en général, les finalités liées à la prise en charge et à l'organisation d'un événement sportif ; ainsi que pour l'envoi de communications commerciales en cas de consentement préalable de votre part. Ces envois pourront être réalisés aussi bien par des voies ordinaires que par des voies électroniques. Vous pouvez librement vous opposer à la réception de communications commerciales, sans que cela n'affecte nos relations.

Nous vous informons que pour la réalisation de ces démarches, il est nécessaire que les données vous concernant soient cédées à des établissements bancaires avec lesquels nous travaillons, à des Organismes publics et à des compagnies d'assurance le cas échéant (tel qu'indiqué au point «cessions des données nécessaires»), ainsi qu'aux sponsors de l'épreuve pour l'envoi d'informations liées à des événements sportifs organisés par l'organisation ou par des tiers et à des produits ou services offerts par les organisateurs ou sponsors de l'épreuve sportive si vous nous avez donné votre consentement en ce sens en cochant la case correspondante.

Ces traitements de données sont nécessaires pour la bonne organisation de l'activité ainsi que pour satisfaire les intérêts légitimes poursuivis par les deux parties, votre consentement exprès en ce sens étant également légitimé lors de l'inscription. Nous vous informons cependant que vous pourrez vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant pour les finalités pour lesquelles ce traitement lié à la prise en charge de l'épreuve ne sera pas strictement indispensable en vous adressant à l'organisation.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de la relation et pendant les délais fixés par la législation en vigueur, ainsi que pendant le temps nécessaire pour apporter des réponses à d'éventuelles actions résultant de leur traitement. Si vous nous donnez votre consentement pour recevoir des communications commerciales, lesdites données personnelles seront conservées tant que vous ne vous serez pas opposé (e) à leur traitement.

Nous vous informons également que nous collecterons votre géolocalisation exclusivement pendant l'événement sportif dans les termes figurant à l'article 20 du présent Règlement, à savoir, avec pour finalité que l'organisation garantisse la sécurité des participants et qu'il soit possible de connaître la situation géographique des coureurs en temps réel. Ce traitement des données est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de l'intéressé ainsi que pour la satisfaction des intérêts légitimes poursuivis par les deux parties. Ces données seront conservées le temps strictement nécessaire pour des raisons de sécurité et d'accréditation des marques.

Si vous nous donnez votre consentement en cochant la case correspondante lors de votre inscription, nous publierons votre géolocalisation en temps réel et votre classement en ligne (qui comprendra dans les deux cas votre numéro de dossard, ainsi que vos noms et prénoms) sur notre site web accessible au public (www.ehunmilak.com), dans les termes prévus par l'article 20 du présent Règlement de la Course. Si vous ne nous donnez pas votre consentement, nous publierons uniquement votre numéro de dossard dans l'application de géolocalisation du site web, et vos noms et prénoms dans le classement en ligne, mais n'établirons jamais aucun lien entre ces deux informations. Vous pouvez vous opposer à ce traitement (publication indiquée sur le site web) à tout moment sans que cela affecte la relation entre les parties. De même, nous vous informons que lesdites données seront conservées pendant la durée de la relation et tant que vous ne vous serez pas opposé (e) à leur traitement dans les termes indiqués.

Nous vous informons que lors de l'événement sportif, des images photographiques et audiovisuelles seront captées avec pour finalité de publier l'événement sur le site web de l'organisation et dans la presse. Ainsi, conformément aux dispositions de la L.O. 1/1982 du 5 mai sur la Protection civile du droit à l'honneur, au respect de la vie privée et de la vie de famille et du droit à l'image, et conformément à la règlementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le/la participant/e autorise l'organisation à inclure ces matériaux dans les médias et supports de communication (pages web, revues, vidéos, médias, rapports, affiches, etc.) qu'elle considèrera opportuns, afin de diffuser l'événement sportif. Beasaingo Arrastaka Mendi Kirol Taldea ne pourra utiliser ces images pour des finalités autres. Ces traitements de données sont légitimés par le consentement que vous avez donné en acceptant le présent document. Nous vous informons que les données vous concernant seront conservées jusqu'à la révocation du consentement.

DROITS DE PROTECTION DES DONNÉES DE L'INTÉRESSÉ

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'annulation, d'opposition, pour ne pas faire l'objet de décisions individuelles automatisées, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant par e-mail (info@ehunmilak.com) ou en vous adressant à Antzizar kiroldegia, C/Igartza Oleta 3, 20200. Beasain, Gipuzkoa, en joignant une copie de votre carte d'identité attestant dûment votre identité. Dans n'importe quelle situation, vous avez le droit de présenter une réclamation auprès de l'Agence Espagnole de Protection des Données (AEPD)

CESSIONS DES DONNÉES NÉCESSAIRES

Le/la participant/e autorise l'organisation à publier le prénom, les noms de famille, le lieu d'origine, la catégorie, le dossard, les photographies et les images prises pendant l'épreuve et le résultat réalisé par les participantes et participants dans les médias conformément à ce qui a été indiqué dans le présent article. La liste et les données indiquées des participantes et participants dans les différentes épreuves pourront être consultées publiquement sur le site web de l'organisation de l'événement sportif à compter du moment de l'inscription et de l'acceptation du présent Règlement.

Les classements dans les différentes épreuves seront conservés tant que l'intéressé ne s'opposera pas au traitement concernant l'accréditation de marques et pourront être consultés sur la page web de l'organisation sans préjudice de son droit d'annulation.

Si le paiement est réalisé par carte de crédit, les données personnelles vous concernant seront cédés à l'établissement bancaire que l'organisateur de l'épreuve déterminera dans le but de traiter le paiement de votre inscription à l'épreuve sportive.

L'organisation a souscrit une assurance couvrant les accidents sportifs pour tout participant inscrit. Par voie de conséquence, la participation à cet événement implique votre consentement exprès à la cession des données d'identification vous concernant à la compagnie d'assurance que l'organisateur déterminera afin de vous garantir une assistance adéquate en cas d'accident lors du déroulement de l'épreuve.

Si un utilisateur procède à l'inscription de tierces personnes, aussi bien sur la plateforme que lors des épreuves sportives traitées à travers celle-ci, celui-ci garantit disposer du consentement exprès préalable des intéressés dans le respect des termes figurant dans les présentes conditions légales.

QUALITÉ DES DONNÉES

L'organisation ne sera en aucun cas responsable de la licéité, de la véracité et de l'exactitude des données fournies. Vous assumez en exclusivité la responsabilité de notifier à l'organisation toute modification de celles-ci.

Le renseignement des champs marqués avec une (*) sur le formulaire d'inscription est obligatoire. Nous vous informons que vous n'êtes en aucun cas obligé de nous fournir les données personnelles vous concernant, et qu'il s'agit des données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires pour satisfaire

la finalité pour laquelle elles sont collectées. Ces données sont cependant indispensables pour la prestation du service. Si vous ne fournissez pas les données marquées avec une (*) sur le formulaire d'inscription, la conséquence peut être le refus de votre inscription à l'épreuve, dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour le traitement de votre demande

INSCRIPTION EFFECTUÉE PAR UN TIERS (CLUBS DE SPORT ET AUTRES)

Dans l'hypothèse où l'inscription à l'épreuve serait réalisée par une personne différente de celle qui participe à la course (par exemple, par un club sportif pour ses membres, ou par la famille d'un participant), la personne demandant l'inscription atteste disposer du consentement éclairé des participants dont elle effectue l'inscription en ce qui concerne le traitement et la cession de leurs données personnelles dans les termes prévus par la présente politique de confidentialité contenue dans le Règlement de la Course.